

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Pietri, Mme Ségura



Délibération n° 12-03 du 12 juin 2025

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE DES CHARGES D'EAU DES SÉQUANO-DIONYSIENS PAR LE DISPOSITIF ECEAUNOME – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027, SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°03-06 du 7 novembre 2019 approuvant les conventions d'objectifs et de moyens pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des Séquano-dionysiens sur la période 2019-2024,

Vu sa délibération n°12-04 du 28 mars 2024 approuvant les conventions d'objectifs et de moyens pour l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des Séquano-Dionysiens pour l'année 2024,

Vu sa délibération n°2022-IX-24 du 30 septembre 2022 relative aux orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique dans le logement,

Vu les propositions de conventions initiales avec les organismes ci-dessous mentionnés,

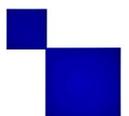
Vu demandes de subvention des organismes ci-dessous désignés,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, au titre de l'année 2025, les subventions de fonctionnement 2025 pour un montant total de 560 349 euros, aux organismes suivants :

- C'est important 42 000 euros
- Compagnons bâtisseurs 89 000 euros
- Croix Rouge Insertion-LogisCité 140 000 euros



- La Poste 99 720 euros
- Partenaires pour la ville 40 000 euros
- Les rayons 50 036 euros
- Shakti 21 44 828 euros
- Terravox 54 765 euros

- APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens relative à l'accompagnement à la maîtrise des charges d'eau des Séquano-Dionysiens pour la période 2025-2027, à conclure avec les opérateurs cités ci-dessus, dont les projets ci-annexés ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer lesdits avenants, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.